

La Colombie-Britannique introduit la « société d'intérêt social » (benefit company) dans sa législation

17 JUIN 2020 12 MIN DE LECTURE

Expertises Connexes

- [Gouvernance d'entreprise](#)
- [Marchés financiers](#)
- [Sociétés émergentes et à forte croissance](#)

Auteur: [Trevor R. Scott](#)

Introduction

À partir du 30 juin 2020, les entreprises à but lucratif qui se sont engagées à exercer leurs activités de manière responsable et durable pourront faire preuve de leur engagement en devenant une société d'intérêt social en vertu de la *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique (la « Loi »). La Colombie-Britannique est le premier territoire canadien à modifier sa législation pour y intégrer les sociétés d'intérêt social. Introduite dans l'état du Maryland en 2010 et aujourd'hui adoptée dans 36 États américains,[1] la législation sur les sociétés d'intérêt social permet à une entreprise de promouvoir ses objectifs sociaux tout en étant protégée contre les allégations selon lesquelles ce faisant, elle violerait les responsabilités fiduciaires de ses administrateurs.

Qu'est-ce qu'une société d'intérêt social?

Une société d'intérêt social est une société à but lucratif qui s'engage, au moyen d'une « déclaration d'intérêt social » (*benefit statement*) et d'une « disposition relative à l'intérêt social » (*benefit provision*) à exercer ses activités de manière responsable et durable, et à promouvoir un ou plusieurs « intérêts publics » :

- *déclaration d'intérêt social* – L'avis relatif aux statuts de la société comportera la déclaration qui suit : « Cette société est une société d'intérêt social et, par conséquent, elle s'engage à exercer ses activités de manière responsable et durable et à promouvoir un ou plusieurs intérêts publics. » (traduction libre)
- *disposition relative à l'intérêt social* – Les statuts de la société doivent préciser les intérêts publics dont la société d'intérêt social fait la promotion et ils établissent son engagement à :
 - exercer ses activités de « façon responsable et durable » et
 - promouvoir les intérêts publics qu'elle a choisis. (traduction libre)

Un « intérêt public » s'entend d'un « effet positif » qui profite à un groupe de personnes (autre que les actionnaires en leur qualité de détenteurs d'actions), à un type de collectivité ou d'organisation, ou à l'environnement.[2] L'« effet positif » éventuel peut notamment en être un de nature artistique, philanthropique, culturelle, écologique, éducative, environnementale, littéraire, médicale, religieuse, scientifique ou technologique.

La Loi prévoit qu'une société d'intérêt public exerce ses activités de « façon responsable et

durable » si elle :

- tient compte du bien-être des personnes touchées par les activités de la société d'intérêt public;
- s'efforce d'utiliser une part équitable et proportionnée des ressources et capacités environnementales, sociales et économiques disponibles.

Pourquoi devenir une société d'intérêt social?

On se demande de plus en plus si les entreprises, en plus de maximiser leur valeur pour les actionnaires, devraient avoir un objectif social plus important. La tendance croissante à l'adoption d'une législation sur les sociétés d'intérêt social aux États-Unis, et maintenant au Canada, l'illustre bien. Cette réflexion se manifeste également dans la déclaration de l'organisation américaine Business Roundtable d'août 2019 dans laquelle 181 chefs de la direction d'entreprises américaines ont redéfini la raison d'être d'une société pour manifester leur engagement collectif à diriger leur entreprise au profit de toutes les parties prenantes, notamment les clients, les employés, les fournisseurs, les collectivités et les actionnaires.[3] Depuis 1978, la Business Roundtable a publié des principes de gouvernance d'entreprise, qui vont maintenant au-delà de la primauté des actionnaires et englobent désormais la reconnaissance des autres parties prenantes.[4] Les lettres annuelles du président du conseil et chef de la direction de BlackRock, Larry Fink, soulignent par ailleurs le fait qu'une société ne peut réaliser de bénéfices à long terme si elle ne se fixe pas d'objectifs et si elle ne tient pas compte des besoins d'un large éventail de parties prenantes.[5] En 2006, B Lab, un organisme sans but lucratif, a créé le programme de certification « B Corporation » dans le cadre duquel une société devient certifiée et peut se désigner comme étant une « B Corp » une fois que B Lab a évalué l'impact positif global de l'entreprise et déterminé qu'elle a obtenu un pointage vérifié minimum en fonction de son impact sur ses travailleurs, ses clients, la collectivité et l'environnement, et une fois que l'entreprise a modifié ses actes constitutifs pour y inclure certaines dispositions exigées par B Lab.[6] La certification « B Corp » a gagné en popularité, avec une augmentation de 25 % du nombre de sociétés certifiées « B Corp » en 2019.[7] On compte actuellement plus de 2 500 entreprises certifiées « B Corp », dont 1 269 sociétés américaines et 275 sociétés canadiennes. Certaines de ces « B Corp » sont cotées en bourse.

Les entreprises peuvent tirer parti du statut de société d'intérêt social pour acquérir un capital social et une reconnaissance de marque auprès de ses parties prenantes et en profiter pour se distinguer de ses concurrents. Dans un contexte où les investisseurs se préoccupent de plus en plus des questions environnementales et sociales et cherchent à investir dans des entreprises reconnues comme leaders dans ces domaines, le fait pour une entreprise de devenir une société d'intérêt social peut lui permettre d'accéder à des sources de financement supplémentaires de la part d'investisseurs désireux d'investir dans des entreprises qui ont à la fois un mandat économique et un mandat social.

En quoi les fonctions de l'administrateur et du dirigeant de l'entreprise d'une société d'intérêt social sont-elles différentes?

Dans toutes les sociétés, y compris les sociétés d'intérêt social, les administrateurs et les dirigeants sont tenus à une obligation fiduciaire au titre de laquelle ils doivent agir avec intégrité et de bonne foi, au mieux des intérêts de la société.[8]

Les administrateurs et dirigeants des sociétés d'intérêt social ont deux responsabilités supplémentaires (les « responsabilités de la société d'intérêt social ») :

- agir honnêtement et de bonne foi de sorte que l'entreprise exerce ses activités de manière responsable et durable et fasse la promotion des intérêts publics inscrits aux statuts de la société[9];
- maintenir l'équilibre entre l'obligation susmentionnée et l'obligation fiduciaire.

La Cour suprême du Canada a déclaré que les administrateurs, en exécutant leurs obligations fiduciaires et en déterminant ce qui sert au mieux les intérêts de la société, *peuvent* examiner les intérêts de diverses parties prenantes, notamment les employés, les fournisseurs, les créanciers, les consommateurs, les gouvernements et l'environnement, mais ils n'y sont pas tenus.[10] Cependant, dans le cas d'une société d'intérêt social, les intérêts de certaines parties prenantes qui ne sont pas des actionnaires et dont le bien-être peut être touché par les intérêts publics stipulés dans les statuts de la société *doivent*, dans les faits, être examinés et les administrateurs et dirigeants *doivent* veiller au maintien de l'équilibre entre les intérêts de ces parties prenantes et ceux de la société dans son ensemble.

La Loi accorde une certaine protection aux administrateurs et aux dirigeants dans l'exécution de leurs obligations pour la société d'intérêt social. Ainsi, un administrateur ou un dirigeant qui agit conformément aux obligations de la société d'intérêt social ne peut être en violation de ses obligations fiduciaires d'agir dans l'intérêt supérieur de la société. Certains commentateurs ont laissé entendre que le fait de pouvoir définir l'intérêt public au sens large dans les statuts d'une société pourrait réduire considérablement l'obligation de rendre compte de la direction et du conseil d'administration. Cela ne signifie cependant pas que l'administrateur ou le dirigeant qui agit selon les intérêts publics indiqués dans les statuts de la société peut ignorer ses obligations fiduciaires à l'égard de la société, puisqu'il a l'obligation de maintenir un équilibre entre ces deux responsabilités. Comme la Loi ne fournit pas d'indications sur la façon dont les administrateurs et les dirigeants doivent s'acquitter de leurs responsabilités dans une société d'intérêt social, il appartiendra aux tribunaux de déterminer si un administrateur ou un dirigeant s'est conformé à ses obligations.

La Loi prévoit par ailleurs que les administrateurs et les dirigeants n'ont aucune obligation envers toute personne dont le bien-être peut être touché par l'exercice des activités de la société, ou qui a un intérêt public énoncé dans les statuts de la société, et qu'aucune procédure ne peut être intentée contre eux à cet effet. Des procédures peuvent uniquement être intentées en raison d'une violation des obligations de la société d'intérêt social par « un actionnaire détenant, au total, au moins 2 % des actions émises de la société ou, dans le cas d'une société ouverte, 2 % des actions émises ou des actions émises dont la juste valeur marchande se chiffre à 2 000 000 \$ au moins, si ce montant est moins élevé. » (traduction libre)[11] En raison de ces seuils, les intérêts publics énoncés dans les statuts de la société ne pourront pas tous être considérés de la même façon. Il est probable que l'accent soit mis uniquement sur les intérêts publics qui intéressent de temps à autre un grand nombre d'actionnaires.

De surcroît, un tribunal ne peut pas condamner à des dommages pécuniaires à l'égard d'une violation des responsabilités de la société d'intérêt social. Il peut cependant ordonner une mesure de réparation non pécuniaire, y compris une ordonnance de se conformer.

Comment devenir une société d'intérêt social?

Toute société nouvelle ou déjà établie peut devenir une société d'intérêt social en incorporant la déclaration d'intérêt social dans son avis relatif aux statuts de la société et la disposition relative à l'intérêt social dans ses statuts, auxquels les actionnaires auront consenti au moyen d'une résolution spéciale. De son côté, une société d'intérêt social peut cesser de l'être en retirant la déclaration d'intérêt social dans son avis relatif aux statuts de la

société et en retirant la disposition relative à l'intérêt social dans ses statuts, avec le consentement des actionnaires manifesté au moyen d'une résolution spéciale.

Les actionnaires qui s'opposent à l'ajout ou à la suppression de ces dispositions peuvent exercer leur droit à la dissidence dans le cadre de la résolution spéciale et, si cette dernière est adoptée, les actionnaires dissidents pourront faire racheter leurs actions à leur juste valeur.

Quelles sont les responsabilités continues d'une société d'intérêt social?

Pour conserver son statut de société d'intérêt social, la société doit produire un rapport annuel des avantages qui comporte une évaluation des résultats en matière d'intérêts publics de la société selon une norme établie par une tierce partie.^[12] Les normes tierces peuvent notamment comprendre celles de la certification B Corp, de la Global Reporting Initiative et du Sustainability Accounting Standards Board. Les sociétés d'intérêt social doivent conserver leurs rapports des avantages à leur siège social et les publier sur leur site Web (si elles en ont un). Le défaut de publier leur rapport annuel sur les avantages ou de publier un rapport conforme à la Loi et à toute réglementation applicable constitue une infraction en vertu de la Loi, pour laquelle la société s'expose à une amende maximale de 5 000 \$. Le gouvernement ne surveille pas l'évaluation des résultats de l'entreprise par rapport à ses intérêts publics.^[13]

Conclusion

Les entrepreneurs, les clients, les investisseurs et les autres parties prenantes se demandent de plus en plus si les entreprises, en plus de maximiser leur valeur pour les actionnaires, devraient avoir un objectif social plus vaste. La nouvelle législation sur les sociétés à intérêt social de la Colombie-Britannique permet explicitement à de telles sociétés d'avoir un mandat économique et un mandat social. Le fait de devenir une société d'intérêt social donne à une entreprise l'occasion de montrer à ses clients, à ses investisseurs et à d'autres parties prenantes qu'elle s'engage à poursuivre un objectif social et lui permet de se distinguer de ses concurrents, en suivant un modèle largement reconnu aux États-Unis.

[1] <https://benefitcorp.net/policymakers/state-by-state-status>

[2] Paragraphe 51.991 (1) de la Loi

[3]

<https://www.businessroundtable.org/business-roundtable-redefines-the-purpose-of-a-corporation-to-promote-an-economy-that-serves-all-americans>

[4]

<https://www.theglobeandmail.com/business/article-bc-joins-growing-trend-to-benefit-companies-that-do-business-in/>

[5] <https://www.blackrock.com/corporate/investor-relations/larry-fink-ceo-letter>

[6] <https://bcorporation.net/certification>

[7] <https://bcorporation.net/directory>

[8] Alinéa 142 (1) a) de la Loi

[9] Alinéa 51.993 (1) a) de la Loi

[10] *BCE Inc. c. Détenteurs de débentures de 1976*, par. 40. Les modifications récentes apportées à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* ont codifié le principe selon lequel les administrateurs et dirigeants d'une société peuvent, lorsqu'ils agissent au mieux des intérêts de la société, tenir compte des facteurs suivants, notamment : a) les intérêts des actionnaires, des employés, des retraités et pensionnés, des créanciers, des consommateurs et des gouvernements; b) l'environnement; et c) les intérêts à long terme de la société.

[11] Paragraphe 51.993 (4) de la Loi

[12] Paragraphe 51.994 (2) de la Loi

[13]

<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/employment-business/business/bc-companies/benefit-company>